

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



NOM DU CONTROLEUR	RUFIN Bastien
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	035K7040 <i>Rufin Bastien</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL LOUDEAC ZA DE HOYEUX 22600 - LOUDEAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S022Z110
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	10/03/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	Jean-Marc BERNAY <i>Jean marc Bernay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 10/03/2027
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : RUFIN Bastien



VÉHICULE SUPERVISÉ

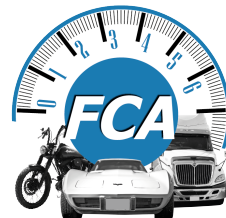
N° d'immatriculation du véhicule : CK-491-BA Catégorie de véhicule : CAR Energie : GO
Date de mise en circulation : 24/08/2012 N° PV : 26125062

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
26124273	14/01/2026	RAS
26124377	20/01/2026	RAS
26124385	21/01/2026	RAS
26124415	23/01/2026	RAS
26124529	04/02/2026	RAS
26124563	06/02/2026	RAS
26124770	19/02/2026	RAS
26124857	26/02/2026	RAS
26124954	04/03/2026	RAS
26125045	09/03/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : RUFIN Bastien



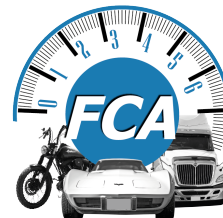
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 9 - Contrôles supplémentaires - TCP	CONFORME
	FONCTION12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : RUFIN Bastien

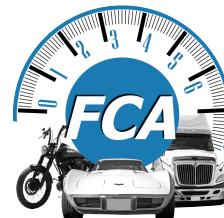


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP	CONFORME
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

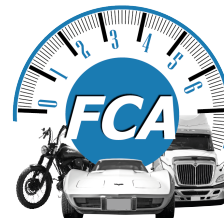
Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP

Contrôleur : RUFIN Bastien



L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD



NOM DU CONTROLEUR	RUFIN Bastien
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	035K7040 <i>Rufin Bastien</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL LOUDEAC ZA DE HOYEUX 22600 - LOUDEAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S022Z110
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	11/03/2026
AUDITEUR TECHNIQUE	Jean-Marc BERNAY <i>Jean marc Bernay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TMD

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

10/03/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

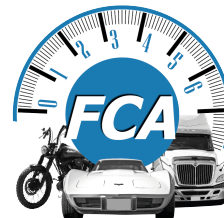
En application des dispositions prévues au point C1 de annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié :

**Maintien de la qualification relative au contrôle technique des véhicules lourds,
hors transports en commun de personnes et transports de marchandises dangereuses (Q1)**

"Le contrôleur disposant de deux audits favorables réalisés au titre des points C. 2.1.4 (qualification Q2) et C. 3.1.4 (qualification Q3) de la présente annexe est dispensé de l'audit au titre du présent point (qualification Q1)."

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : RUFIN Bastien



VÉHICULE SUPERVISÉ

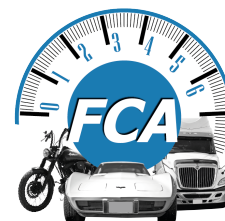
N° d'immatriculation du véhicule : AR-814-BD Catégorie de véhicule : CAM Energie : GO
Date de mise en circulation : 27/04/2010 N° PV : 26125070

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25123148	23/10/2025	RAS
25123366	06/11/2025	RAS
25123511	17/11/2025	RAS
25123519	18/11/2025	RAS
25123878	12/12/2025	RAS
26124191	09/01/2026	RAS
26124238	12/01/2026	RAS
26124302	15/01/2026	RAS
26124557	05/02/2026	RAS
26124561	06/02/2026	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : RUFIN Bastien



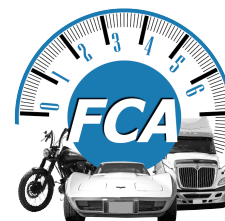
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
GENERALITES		CONFORME
CONTENU DES PROCÈS-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 14 - Contrôles supplémentaires - TMD	CONFORME

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : RUFIN Bastien

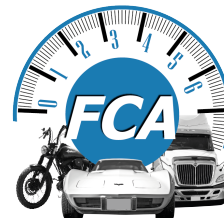


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction Revoir méthodologie direction assistée (contrôle niveau) 2.3.2.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique	NON CONFORMITÉ
	Fonction 3 - Visibilité Oubli contrôler état balais essuie glace 2.3.3.2. - Défaillance d'un niveau de sanction A absente ou inadaptée	NON CONFORMITÉ
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 14 - Contrôles complémentaires TMD	CONFORME
	MODALITES FINALES	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD

Contrôleur : RUFIN Bastien



L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.